

**MAIRIE
de BEAUGEAY**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 24/06/2024

Avis de dépôt affiché en mairie le 25/06/2024

N° DP 017 036 24 R0026

Par :	Monsieur PRAUD Dominique
Demeurant à :	1, allée des Merles 17620 BEAUGEAY
Sur un terrain sis à :	1, allée des Merles 17620 BEAUGEAY 36 B n°814
Nature des Travaux :	Pose d'une pergola

Surface de plancher : 0 m²

Le Maire de la Ville de BEAUGEAY

VU la déclaration préalable présentée le 24/06/2024 par Monsieur PRAUD Dominique,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la pose d'une pergola ;
- sur un terrain situé 1, allée des Merles ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04/09/2018, modifié le 13/04/2021, et notamment le règlement applicable à la zone Ub,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

BEAUGEAY, le 11 juillet 2024

Le Maire,

Monsieur Joël ROSSIGNOL



NOTA BENE : Le projet autorisé par cette autorisation d'urbanisme peut être assujéti à la taxe d'aménagement et à la redevance d'archéologie préventive.

Le terrain se situe en zone de sismicité 3 (modérée) par le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010.

Le pétitionnaire devra se conformer aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°17-196 en date du 27 janvier 2017, classant l'ensemble du département de la Charente-Maritime en zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.